

Avis d'audition

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre note que le 9 juillet 2019 à 19 h 30 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville qui se tiendra à la salle, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante aux dispositions du règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé :

Lot 5 791 147 du cadastre du Québec

Ce lot est situé au futur 1155 rue Centrale.

La demande de dérogation mineure n° 2019-0028 concerne la présence d'une case de stationnement pour une personne handicapée en cour avant, applicable au projet du futur 1155, rue Centrale, lot n° 5 791 147.

- Autoriser la présence d'une case de stationnement pour personne handicapée dans la marge avant, alors que la ligne 10 du tableau 79 du règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé, portant sur « l'occupation des cours d'un usage habitation » interdit l'implantation de cases de stationnement en cour avant pour un stationnement hors rue de plus de 4 cases.

Le tout tel que présenté au plan proposition d'implantation préparé le 11 juin 2019 par Monsieur Jonathan Boucher-Syrie, technologue en architecture.

Prenez avis que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande à la date et à l'endroit ci-haut mentionnés.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Sainte-Catherine, ce 13 juin 2019

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, directrice
Services juridiques et greffe